

Nos réf. : Etudes/fd.vw.fm.sa/23.33

Dossier suivi par :
Fabrice Machelart
☎ 04.66.87.99.16
f.machelart@gard.cci.fr



Monsieur Philippe Ribot
Maire
Place de la Mairie
30340 Saint-Privat-des-Vieux

Nîmes, le 27 juin 2023

Objet :
Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint-Privat-des-Vieux

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance du 13 juin 2023 concernant la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint-Privat-des-Vieux.

Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier. Nous notons que la modification envisagée vise à permettre la construction de logements sociaux sur la commune et porte les points suivants :

- Déplacement de l'emplacement réservé n°11 : « Création d'une voie de désenclavement chemin des Bleuets » ;
- Ajustement de certaines règles du règlement (prise en compte de l'aléa inondation par ruissellement urbain, conditions de desserte des terrains par les réseaux, stationnement, volumétrie et implantation des constructions en zones UA, UB et UD notamment).

Les intérêts des entreprises de Saint-Privat-des-Vieux n'étant pas impactés par cette modification, la Chambre de Commerce et d'Industrie est favorable à la modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Privat-des-Vieux.

Nous sommes satisfaits des modifications apportées au PLU et sommes convaincus de leurs impacts futurs en faveur du développement de la commune.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Fabien Dorocq
Président

